

Évolution du remboursement des anticancéreux inscrits sur la liste en sus : impact financier au sein d'un centre hospitalo-universitaire

Amandine Baudouin¹, Emilie Fargier¹, Ariane Cerruti¹, Amélie Dubromel¹, Nicolas Vantard¹, Florence Ranchon^{1,2}, Vérane Schwiertz¹, Gilles Salles^{2,3}, Pierre-Jean Souquet^{2,4}, Luc Thomas^{2,5}, Frédéric Bérard^{2,6,7}, Stéphane Nancey^{2,8}, Gilles Freyer^{2,9}, Véronique Trillet-Lenoir^{2,9,10}, Catherine Rioufol^{1,2,10}

Reçu le 2 novembre 2016
Accepté le 9 janvier 2017
Disponible sur internet le :

1. Hospices civils de Lyon, institut de cancérologie, groupement hospitalier Sud, unité de pharmacie clinique oncologique, 165, chemin du Grand-Revoynet, 69495 Pierre-Bénite cedex, France
2. Université Claude-Bernard Lyon 1, 43, boulevard du 11-Novembre-1918, 69622 Villeurbanne cedex, France
3. Hospices civils de Lyon, institut de cancérologie, groupement hospitalier Sud, service d'hématologie clinique, 165, chemin du Grand-Revoynet, 69495 Pierre-Bénite cedex, France
4. Hospices civils de Lyon, institut de cancérologie, groupement hospitalier Sud, service de pneumologie, 165, chemin du Grand-Revoynet, 69495 Pierre-Bénite cedex, France
5. Hospices civils de Lyon, institut de cancérologie, groupement hospitalier Sud, service de dermatologie, 165, chemin du Grand-Revoynet, 69495 Pierre-Bénite cedex, France
6. Hospices civils de Lyon, institut de cancérologie, groupement hospitalier Sud, Service d'immuno-allergologie, 165, chemin du Grand-Revoynet, 69495 Pierre-Bénite cedex, France
7. Hospices civils de Lyon, pôle d'activité médicale de médecine, groupement hospitalier Sud, 165, chemin du Grand-Revoynet, 69495 Pierre-Bénite cedex, France
8. Hospices civils de Lyon, institut de cancérologie, groupement hospitalier Sud, service d'hépatogastro-entérologie, 165, chemin du Grand-Revoynet, 69495 Pierre-Bénite cedex, France
9. Hospices civils de Lyon, institut de cancérologie, groupement hospitalier Sud, service d'oncologie médicale, 165, chemin du Grand-Revoynet, 69495 Pierre-Bénite cedex, France

Correspondance :

Catherine Rioufol, Hospices civils de Lyon, institut de cancérologie, groupement hospitalier Sud, unité de pharmacie clinique oncologique, 165, chemin du Grand-Revoynet, 69495 Pierre-Bénite cedex, France.
catherine.rioufol@chu-lyon.fr

¹⁰ Ces deux auteurs ont contribué au travail de manière équivalente.

Mots clés

Anticancéreux
Médicaments onéreux
Amélioration du service
médical rendu
Dépenses de santé

Keywords

Anticancer drug
High-cost medicines
Improvement in actual
benefice
Health expenses

Résumé

Introduction > Dans un contexte de maîtrise des dépenses de santé, le remboursement des médicaments onéreux présentant une amélioration du service médical rendu évaluée mineure ou inexistante par la Haute Autorité de santé est réformé par le décret du 24 mars 2016 relatif à la procédure et aux conditions d'inscription des spécialités pharmaceutiques sur la liste en sus. Cette étude vise à évaluer l'impact économique potentiel de cette mesure.

Méthode > Une étude rétrospective sur six mois a été menée au sein d'un centre hospitalier universitaire français, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015. Pour chaque anticancéreux onéreux prescrit à un patient atteint de cancer, le statut de l'indication thérapeutique et de l'amélioration du service médical rendu associé a été déterminé. Le coût total de ces traitements a été évalué en considérant que tous les médicaments concernés par le décret seraient radiés.

Résultats > Sur six mois, 4416 anticancéreux onéreux ont été prescrits pour un coût de 4,2 millions d'euros. Le montant total attribué aux indications avec amélioration du service médical rendu mineure ou inexistante établie selon un comparateur pertinent non inscrit sur la liste en sus s'élève à 557 564 euros.

Discussion > La réforme des modalités d'inscription des spécialités sur la liste en sus représente un coût non négligeable pour les établissements de santé (1,1 million d'euros extrapolé à un an pour notre établissement) et soulève la question de l'accès à ces options thérapeutiques pour les patients atteints de cancer.

Summary

Evolution of reimbursement of high-cost anticancer drugs: Financial impact within a university hospital

Introduction > In the context of health expenses control, reimbursement of high-cost medicines with a 'minor' or 'nonexistent' improvement in actual health benefit evaluated by the Haute Autorité de santé is revised by the decree of March 24, 2016 related to the procedure and terms of registration of high-cost pharmaceutical drugs. This study aims to set up the economic impact of this measure.

Method > A six months retrospective study was conducted within a French university hospital from July 1, 2015 to December 31, 2015. For each injectable high-cost anticancer drug prescribed to a patient with cancer, the therapeutic indication, its status in relation to the marketing authorization and the associated improvement in actual health benefit were examined. The total costs of these treatments, the cost per type of indication and, in the case of marketing authorization indications, the cost per improvement in actual health benefit were evaluated considering that all drugs affected by the decree would be struck off.

Results > Over six months, 4416 high-cost injectable anticancer drugs were prescribed for a total cost of 4.2 million euros. The costs of drugs with a minor or nonexistent improvement in actual benefit and which comparator is not onerous amount 557,564 euros.

Discussion > The reform of modalities of inscription on the list of onerous drugs represents a significant additional cost for health institutions (1.1 million euros for our hospital) and raises the question of the accessibility to these treatments for cancer patients.

Introduction

Suite à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), l'éligibilité au remboursement d'un médicament en France est conditionnée par son évaluation par les autorités de santé. La commission de la transparence de la Haute Autorité de santé (HAS) émet un avis comportant deux indicateurs : le

service médical rendu (SMR) sur lequel s'appuie la décision d'octroi de l'agrément aux collectivités et le niveau de remboursement du médicament, et l'amélioration du service médical rendu (ASMR) qui détermine le positionnement du nouveau médicament par rapport aux options thérapeutiques comparables et déjà disponibles. L'ASMR est cotée selon cinq niveaux, le niveau I correspondant à un progrès thérapeutique majeur et le

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/5697284>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/5697284>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)